



**DECISION N°4**  
**DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS.**  
**NOTIFICATION AU PREMIER CONDUCTEUR,**  
**M. Nicolas HEBRARD (Concurrent N° 49**  
**TEAM Sébastien LOEB Racing-Bardhal)**

A la requête du Directeur de course, qui s'est vu remettre par la gendarmerie la feuille du livret d'infraction relatant le constat d'infraction par le pilote N° 49, M. Nicolas HEBRARD (concurrent Team Sébastien LOEB Racing-Bardhal) sur le routier pour circulation sur la voie de gauche,  
(Feuille du carnet d'infraction jointe en annexe)

Considérant les conditions fixées aux articles 6.4.1 et 6.4.2 du règlement standard, comme remplies,  
Après avoir entendu le conducteur qui reconnaît les faits,

Prend la décision suivante à l'encontre du premier conducteur, M. Nicolas HEBRARD :

- Amende de 160 €
- 10 secondes de pénalité

Reçu le 8 Juillet 2023 à 20 H 15

Fait à RODEZ le Samedi 8 juillet 2023 à 20 h 15

Le président,

Jean Claude CRESP

les membres,

Gilbert GIRAUD

Christian LECA